

## **Le taux de chômage croît constamment depuis 2008, tandis que le budget alloué aux contrats aidés relève d'une politique de « Stop and Go ».**

*Paris, le 12 mars 2015* - La Dares a communiqué les chiffres des dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2012 : les dépenses publiques d'aides à l'emploi y sont descendues au niveau le plus bas de toute la décennie. Le nombre moyen de **bénéficiaires des contrats aidés du secteur privé est passé de 100.000 en 2010 à seulement 37.000 en 2012, tandis que le plan de financement 2015 en prévoit à nouveau 80.000...**

**À quand la mise en place d'une politique de l'emploi cohérente visant une construction à long terme ?**

### **Une mauvaise attribution de l'enveloppe financière à destination des contrats aidés**

L'enveloppe financière à destination des entreprises privées n'est que de 22%, tandis que le complément est alloué au secteur non marchand. Pourtant, c'est bien dans le secteur privé que le recours aux contrats aidés représente un véritable amortisseur du chômage, puisqu'ils tendent à réinsérer les demandeurs d'emploi dans la vie active : 69% d'entre eux sont un CDI à l'issue de la mesure... **Pourquoi ne pas orienter la majorité des contrats aidés auprès des entreprises qui pérennisent l'emploi par le biais d'un CDI ?**

### **La complexité d'un système**

La plupart des entreprises privées (**environ 95%**) ignorent qu'elles peuvent accéder à des aides pour financer leurs embauches : elles ne savent ni quel organisme solliciter, ni le montant auxquelles elles pourraient accéder pour recruter et former davantage. Mais comment pourrait-il en être autrement, alors que **l'on recense plus de 6000 dispositifs d'aides publiques ?**

Le CUI-CIE remplace le CI-RMA, le CUI-CAE se substitue au CAV, le contrat de génération se crée... A chaque gouvernement son acronyme, puisque tous, chacun leur tour, font puis défont de nouveaux contrats, simplifient pour mieux complexifier ensuite.

**Les entreprises privées accèderaient davantage à ces aides si les dispositifs étaient enfin simplifiés et lisibles.**

**Et c'est tout le sens de la mission d'AD Consultem**, rendre accessible ce qui ne l'est pas : AD Consultem est l'atout « facilitateur » entre son client et les organismes publics, et gère toutes les démarches pour son compte afin de mobiliser les aides auxquelles il peut prétendre, en apportant son expertise, son évaluation précise des critères d'éligibilité, et un engagement de chaque instant au service du développement des entreprises et de l'emploi.

*Pour Carole Attal, présidente d'AD Consultem, « la mission d'AD Consultem est d'aider les entreprises à embaucher, à former leurs équipes et à se développer. L'objectif central d'AD Consultem est de faire des aides publiques une réalité tangible et accessible à toutes les entreprises. »*

### **A propos d'AD Consultem**

Depuis 12 ans, AD Consultem est l'expert de référence des aides publiques. AD Consultem met à disposition des entreprises un service d'identification et de gestion des aides auxquelles elles peuvent prétendre, avec l'objectif de les accompagner dans le cadre de leur développement : contrats aidés, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, aides publiques... AD Consultem traite près de 15.000 dossiers chaque année.

### **Contacts presse**

**Carole ATTAL**  
**Aurélie PACAULT**

caroleattal@adconsultem.fr  
pacault@adconsultem.fr

Tel : 01 45 22 75 75  
www.adconsultem.fr